

Conseil communautaire du 19 décembre 2012

Compte rendu succinct

Le Conseil communautaire a :

- **INSTALLÉ** Monsieur Xavier VANDERBISE, représentant de la commune de Courtry, dans les fonctions de conseiller communautaire, **DÉSIGNÉ** Monsieur Xavier VANDERBISE en qualité de membre des commissions communautaires « Développement économique et Emploi » et « Ecologie urbaine et Environnement », **DÉSIGNÉ** Monsieur Xavier VANDERBISE en qualité de délégué au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en remplacement de Monsieur Daniel BOULICAULT suite à son décès (unanimité : 35 pour) ;
- **ADOPTÉ** la décision modificative de crédits n°2 du Budget principal - exercice 2012, qui s'équilibre, pour la section d'investissement, en dépenses et en recettes, à 520.145 euros et, pour la section de fonctionnement, en dépenses et en recettes, à 227.808 euros (unanimité des suffrages exprimés : 32 pour, 4 abstentions) ;
- **ADOPTÉ** la décision modificative de crédits n°1 du Budget annexe des immeubles de rapport - exercice 2012, qui s'équilibre, pour la section d'investissement, en dépenses et en recettes, à 450.000 euros (unanimité des suffrages exprimés : 32 pour, 4 abstentions) ;
- **DÉCIDÉ DE FIXER** la redevance d'assainissement pour 2013 à 0,8490 euros le m³ (unanimité : 38 pour) ;
- **AUTORISÉ** Monsieur le Président à engager et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2013, pour le Budget Principal, ainsi que pour le Budget annexe des immeubles de rapport et le Budget annexe « Assainissement », dans la limite du quart des crédits votés par chapitre pour l'exercice 2012, comme suit :
 - Pour le Budget Principal : Chapitre 20 : 356.654 € ; Chapitre 204 : 1.068.900 € ; Chapitre 21 : 1.660.956 € ; Chapitre 23 : 4 126 695 € ; Chapitre 4581 : 62 500 € ; Opération 11 : 92 820 € ;
 - Pour le Budget Annexe des Immeubles de Rapport : Chapitre 20 : 5.000 € ; Chapitre 21 : 625 € ; Chapitre 23 : 2.500 € ;
 - Pour le Budget Annexe « Assainissement » : Chapitre 20 : 30.004 € ; Chapitre 21 : 38.926 € ; Opération 0604 : 14.707 € ; Opération 0903 : 250 € ; Opération 0904 : 386.151 € ; Opération 1002 : 1.104 € ; Opération 1003 : 115.707 € ; Opération 1101 : 131.118 € ; Opération 1103 : 226 610 € ; Opération 1104 : 102.292 € ; Opération 1202 : 150.000 € ; Opération 1203 : 6.250 € ; Opération 1204 : 42.000 € ; Opération 1205 : 16.500 € ; Opération 1206 : 13.750 € ; Opération 1207 : 30.000 € ; Opération 1208 : 45.000 € ; Opération 76 : 85.154 € ; (unanimité des suffrages exprimés : 35 pour, 3 abstentions) ;
- **APPROUVÉ** le Contrat Local de Santé entre la Communauté d'agglomération Marne et Chanteraine, l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, et la Préfecture de Seine-et-Marne, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer le Contrat Local de Santé ainsi que tous documents y afférents (unanimité des suffrages exprimés : 34 pour, 4 abstentions) ;

- **PRIS ACTE** du Compte Rendu Annuel, émis par la SEM M2CA pour l'année 2011, pour la ZAC de la Régalle à Courtry et la ZAC Eco-quartier Castermant à Chelles ;
- **APPROUVÉ** la participation de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine à l'aménagement du secteur d'activités de la ZAC de la Madeleine, à Chelles, pour un montant de 245.000 €, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer la convention de participation à cet aménagement avec la SEM M2CA, **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget communautaire (unanimité : 38 pour) ;
- **AUTORISÉ** l'émission du cautionnement solidaire de la Communauté, pour le compte de la SEM M2CA au profit de la banque Société Générale, pour sûreté du remboursement d'un emprunt d'un montant de 3.500.000 €, et ce, à hauteur de 80%, jusqu'au terme de l'emprunt le 31 décembre 2014, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette garantie d'emprunt (unanimité : 38 pour) ;
- **APPROUVÉ** la convention avec le Syndicat « Marne Vive » relative à la participation financière de la Communauté d'agglomération à la Commission Locale de l'Eau pour la phase d'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Marne Confluence (unanimité : 38 pour) ;
- **APPROUVÉ** la participation financière de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine durant la période de validité de la convention avec le Syndicat « Marne Vive », soit les exercices 2012 à 2016, **DIT** que la participation financière de la Communauté d'agglomération sera de 0,10 € par habitant pour chaque exercice, **DIT** que ce montant pourra être modifié par voie d'avenant à la convention de participation financière, **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget 2012 de la Communauté d'agglomération, et seront prévus aux Budgets des exercices suivants (unanimité : 38 pour) ;
- **DÉCIDÉ D'ADHÉRER** à l'association « Plante et Cité » à compter de l'année 2013, **DÉCIDÉ DE VERSER** la cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale de l'association, celui-ci étant de 1.235 euros pour l'année 2013, **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au Budget communautaire de l'exercice 2013 et sera prévue pour les exercices suivants (unanimité : 38 pour) ;
- **ACCORDÉ** sa garantie totale à Résidence Urbaine de France concernant une opération d'acquisition en VEFA de 34 logements BBC sise 55, avenue du Maréchal Foch à Chelles, pour quatre emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (PLUS Construction, PLAI Construction, PLUS Foncier et PLAI Foncier) et un emprunt contracté auprès du Crédit Foncier (PLS Construction formule Evolutys), d'un montant total de 4.727.000 euros, **DÉCIDÉ DE S'ENGAGER**, pour la durée totale du prêt, **PRÉCISÉ** que la garantie porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Résidence Urbaine de France, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité, **PRÉCISÉ** que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 18 mois pour les prêts PLUS et PLAI, et inférieure à 2 ans pour le prêt PLS, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme, **DÉCIDÉ DE S'ENGAGER**, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations et du Crédit Foncier, à se substituer à Résidence Urbaine de France pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, **DÉCIDÉ DE S'ENGAGER** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette décision et en particulier les contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur et entre le Crédit Foncier et l'emprunteur, et la convention tripartite pour la mise en œuvre du droit de réservation (unanimité : 38 pour) ;

- **APPROUVÉ** le nouveau tarif horaire annuel de 1.671,00 € TTC proposé par les Centres Musicaux Ruraux, à compter du 1^{er} janvier 2013, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer l'avenant au protocole d'accord fixant le nouveau tarif avec les Centres Musicaux Ruraux ainsi que tout document y afférent, **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget 2013 de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine (unanimité : 38 pour) ;
- **ALLOUÉ** une subvention de 5.000 euros à la ville de Brou sur Chantereine en soutien à l'organisation de la manifestation « Livres en scène » qui s'est déroulée du 19 au 25 novembre 2012, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier, **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget communautaire (unanimité : 38 pour) ;
- **DÉCIDÉ D'ADHÉRER** à la Charte du développement durable concernant la politique de l'eau présentée par le Conseil Général de Seine-et-Marne, **AUTORISÉ** Monsieur le Président à signer cette charte ainsi que tout document y afférent, **DÉCIDÉ DE S'ENGAGER** sur la réduction, à terme, de l'utilisation des produits phytosanitaires sur les espaces communautaires (unanimité : 38 pour) ;
- **PRIS ACTE** des décisions prises par le Président et le Bureau communautaire en vertu d'une délégation de pouvoirs ;
- **APPROUVÉ** le retrait de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine du SMIEPRSD Marne Nord, **ÉMIS** un avis favorable à la délibération du Comité syndical du SMIEPRSD Marne Nord approuvant le retrait de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine du SMIEPRSD Marne Nord, **DÉCIDÉ DE TRANSMETTRE** l'avis de la Communauté d'agglomération Marne et Chantereine au SMIEPRSD Marne Nord ainsi qu'à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne (unanimité : 38 pour).

Ce compte rendu est dressé conformément au décret n°83.1025 du 28 Novembre 1983 et à la circulaire préfectorale n°84.44 du 23 Novembre 1984 prise pour son application concernant les délais de recours en matière de décision individuelle.